

PROJET D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE L'IMMA 26-27

EN PRÉAMBULE:

« L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE EST UN APPRENTISSAGE À LA VIE SOCIALE EN PARTENARIAT AVEC LE RÔLE PARENTAL ».

L'organisation générale permettra à l'enfant l'acquisition de son autonomie, la valorisation de ses compétences. Le projet d'accueil sera axé sur le respect de l'enfant, sur son apprentissage au respect de l'autre et sur le respect des parents.

« L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE N'EST PAS L'ÉCOLE, IL EST UNE PARTIE DU TEMPS LIBRE ».

Nous pensons, en effet, que l'enfant, après sa journée scolaire a besoin de pouvoir se décharger tant au niveau physique que psychique, vu les contraintes diverses qui lui ont été imposées durant toute la journée. Donc priorité sera donnée aux loisirs et aux jeux spontanés.

ORGANISATION GÉNÉRALE:

Les enfants seront principalement répartis en groupes verticaux. Ce mode de fonctionnement présente les avantages suivants :

- Respect de l'autre en fonction de ses différences, de ses besoins spécifiques à son âge et à sa personnalité.
- Stimulation des plus jeunes par les plus grands.

A des moments déterminés, certaines activités spécifiques seront proposées à un groupe d'enfants du même âge.

RÔLE DES ACCUEILLANTES :

L'accueillante veillera à ce que chaque enfant, quel que soit son âge et sa personnalité soit le sujet d'une attention individuelle appropriée. L'accueillante tient un rôle important dans l'observation des enfants, leur sécurité affective et physique et surtout dans l'écoute de chacun d'entre eux. Le bien-être de l'enfant sera toujours le point central.

Lorsque les parents déposent ou récupèrent leur enfant, l'accueillante est à leur disposition. Si besoin, elle résumera la journée de l'enfant. Elle informe les parents des faits importants. L'accueillante est une personne de référence, elle assure le relais entre les parents, les enseignants et la direction, dans le souci du bien-être de l'enfant.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT :

Une place centrale étant laissée à l'enfant, l'accent sera mis sur la stimulation et l'établissement de la confiance en soi. Pour ce faire, il faudra :



Positiver leurs actions.



Les encourager, veiller à ce qu'ils prennent leur place au sein du groupe.

PLACE DES PARENTS

Les parents seront considérés comme partenaires. Ils seront respectés selon leur culture et leurs valeurs. L'enfant et ses parents sont accueillis avec leurs origines et leurs différences.

Chaque enfant est unique dans sa différence. Tous les enfants ont la même importance et les mêmes droits. L'accueillante y sera particulièrement attentive.

ENCADREMENT

QUALIFICATION DU PERSONNEL

Les accueillantes sont désignées par l'ASBL Ecoles Fondamentales Libres de la commune d'Aubange.

FORMATION CONTINUE

Le PO est attentif à la formation du personnel encadrement. Il veille à proposer à l'ensemble des accueillantes de petites formations continues portant sur le développement de l'enfant, la communication, la sécurité, les activités...etc. Ces formations sont agréées par l'ONE.

« Le personnel s'engage à veiller au besoin de sécurité de base de l'enfant, du point de vue prévention des accidents domestiques, prévention incendie, sorties extérieures et sécurité de la route »

ORGANISATION ET INFRASTRUCTURE :

LES ACTIVITÉS

L'offre de jeux et activités sera variée afin de répondre aux différentes facettes de la personnalité, besoins et compétences de l'enfant. Plusieurs types d'activité seront proposés, au choix des enfants. L'activité extérieure sera également privilégiée.

L'INFRASTRUCTURE :

L'infrastructure doit pouvoir offrir hygiène et sécurité. L'espace sera aménagé afin de donner à l'enfant une atmosphère chaleureuse et un sentiment de sécurité. A cette fin, du mobilier et du matériel adapté est à disposition de chaque tranche d'âge. Dans le même esprit, les locaux sont personnalisés par les enfants.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

GÉNÉRALITÉS

Nom du Pouvoir Organisateur : ASBL DES ECOLES FONDAMENTALES LIBRES D'AUBANGE

Personne représentant le Pouvoir Organisateur :

Mme Rossi Valérie – administratrice PO

Adresse : 4-6 RUE DE LA STATION – 6791 ATHUS

Direction et responsable l'accueil extrascolaire : Laetitia RAUSCH

Numéros de contact : 063/38.12.27 - 0497/83.84.85

Contact mail : direction.imma2@immaathus.be

Reconnaissance et subvention : agrément, subvention et contrôle des milieux d'accueil par l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

PUBLIC VISÉ :

L'accueil extrascolaire est ouvert à tous les enfants de maternelle et de primaire qui fréquentent l'école et à eux seuls et est soumis à une inscription préalable.

ACCESSIBILITÉ :

Les enfants y sont accueillis sans discrimination de genre, de sexe, de religion, de situation socio-économique, de culture et en tenant compte des situations particulières.

L'accueil des enfants en situation de handicap est mis en place pour les familles et renforcé grâce au partenariat avec elles.

HEURES D'OUVERTURE :

- De 7h à 8h10
- De 15h25 à 19 h
- De 12h à 19h (Mercredi)

NB : Cet horaire sera respecté et ne pourra être enfreint que pour des raisons exceptionnelles. Dans ce cas, les parents préviendront les accueillantes du retard et de sa durée.

LOCAL :

Le local réservé à l'accueil extrascolaire est situé au milieu de la cour. Il comprend des sanitaires, un coin jeux de société et une petite bibliothèque.

Il est interdit de pénétrer dans la cour avec une voiture, même lorsqu'il pleut.

REPAS

- ✓ Petit déjeuner : Les enfants peuvent prendre leur petit déjeuner sur place à condition qu'ils l'apportent eux-mêmes.
- ✓ Dîner : Le mercredi à midi, aucun repas chaud n'est organisé. Les enfants apporteront leur repas ; une soupe pourra leur être proposée si elle est réservée via les commandes de repas du mois.
- ✓ Goûter : Il sera apporté par les enfants. Il est fortement recommandé pour les enfants qui restent plus tard que 16h30.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le prix sera de :

- ▶ de 7h à 7h30 : 0,80€
- ▶ de 7h30 à la fin de la garderie du matin : 0,80 €
- ▶ de 15h20 à 19h : 0,80€ la demi-heure

Toute demi-heure entamée sera due.

En cas de retard, une pénalité un forfait de 15 euros supplémentaire sera facturée.

En cas de défaut de paiement, l'école proposera un plan de paiement..

Une attestation fiscale sera donnée en fin d'année scolaire aux parents qui en feront la demande.

Pour les enfants qui attendent le bus de 16h, l'accueil extrascolaire est gratuit.

Le prix de l'accueil extrascolaire est payable au début de chaque mois après réception de la facture.

ACTIVITÉS

Jeux extérieurs.

Sports.

Sports intérieurs (Salles d'éducation physique).

Jeux éducatifs.

Chants.

Dessins.

Bricolage.

Jeux de société.

Plaine de jeux.

Fête du Carnaval, Halloween, Noël, spectacle...

ORGANISATION

- ☛ À partir de 7h et jusqu'à 8h10, les parents doivent présenter leur(s) enfant(s) à la personne responsable et l'école n'engage sa responsabilité que dans ce cas. **Les enfants ne peuvent pas être déposés devant l'école sans contact avec la responsable.**
- ☛ À midi, le mercredi et à 15h20 les autres jours, les accueillantes extrascolaires vont chercher les enfants à l'école maternelle et accueillent les enfants de l'école primaire après l'étude.
- ☛ La responsable tiendra un registre de présence avec heure d'arrivée et de départ. Un téléphone situé dans le local permet aux parents de prévenir des retards éventuels
- ☛ Les parents peuvent toujours prévenir la Direction s'ils désirent que leurs enfants fréquentent exceptionnellement l'accueil extrascolaire.
- ☛ Lorsqu'un parent arrive en retard pour reprendre ses enfants à la sortie des classes (12h et 15h20), celui-ci sera conduit à l'accueil extrascolaire où il les attendra. Ce service sera facturé.
- ☛ Chaque enfant respectera le personnel de l'accueil extrascolaire. En cas de non respect des règles, l'école se réserve le droit d'exclure l'élève de la garderie.

RÈGLES DE VIE

Les règles de vie sont élaborées par les enfants avec le soutien de leurs accueillantes afin de répondre au mieux à leurs besoins et à leur réalité.

PROCÉDURE EN CAS D'ACCIDENT

Les accueillantes ne sont jamais seules en cas d'accident, elles sont toujours minimum par deux. La direction est joignable sur son numéro personnel et l'équipe utilise des moyens de communication modernes pour entrer en relation en cas de besoin durant l'accueil des enfants.

ASSURANCES

Les membres du personnel sont couverts par une assurance responsabilité civile et les enfants par une assurance scolaire.

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de l'accueil extrascolaire, il se peut que votre enfant soit photographié lors d'une activité. Ces images peuvent être utilisées pour alimenter le site de l'école. Elles serviront à partager avec d'autres familles les événements de l'accueil.

Tout parent qui n'est pas d'accord avec cette proposition doit l'indiquer clairement sur la fiche d'inscription.

SANTÉ ET MÉDICAMENTS

Les accueillantes disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants, à bon escient : du désinfectant, une pommade anti-inflammatoire, une pommade réparatrice et calmante en cas de piqûre d'insectes.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Personnel accueillant :

SANCHEZ Christelle 0497/83.84.85 (Local accueil extra – scolaire)
063/38.12.27 (Mme Rausch et Mme Defoin)